

GUIDE DE LA FORMATION PRATIQUE DE L'ÉTUDIANT EN ORTHOPHONIE

Vu le code de la santé publique, notamment l'article L. 4341-3 ;
Vu l'arrêté du 16 mai 1986 modifié relatif aux études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste ;
Décret n°91-1113 du 23 octobre 1991 portant organisation du stage en orthophonie auprès d'un praticien
Vu l'avis du Haut Conseil des professions paramédicales en date du 5 juillet 2013
Conformément au décret 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste ;

I. Dispositions communes :

▪ Formation pratique :

Les stages sont obligatoires et diversifiés. Ils s'articulent avec la formation théorique afin d'assurer l'acquisition des objectifs fixés dans le module « Formation à la pratique clinique » fixés dans le « référentiel formation » *annexe 3 du décret 2013-798* et décrit dans les fiches pédagogiques.

Annexe 5 du décret 2013-798 du 30 août 2013 relatif au régime des études en vue du certificat de capacité d'orthophoniste : « Les stages permettent à l'étudiant d'avoir accès à des représentations diverses du métier d'orthophoniste et de construire progressivement sa future posture professionnelle en articulation avec la formation théorique »

▪ Volume horaire :

La formation à la pratique clinique représente 2040 heures de stage qui sont organisées de la façon suivante :

Stages de découverte en milieu scolaire, en structure d'accueil de la petite enfance et de personnes âgées et en structure de soin ou en cabinet libéral.	L1 L2	360 H
Stages d'observation professionnelle et stages cliniques	L3 M1 M2	810 H
Stages cliniques longs	M1 M2	750 H
Stages de sensibilisation à la recherche	M1	120 H

▪ Convention de stage :

Les stages sont encadrés par une convention entre le Directeur de la composante qui assure la formation, le maître de stage et/ ou le directeur ou chef de service de l'établissement et l'étudiant.

L'étudiant s'engage à transmettre à l'administration et à son maître de stage sa convention de stage signée avant le début de celui-ci.

La convention doit obligatoirement comporter :

- Signature et cachet du centre de formation
- Signature et cachet de l'établissement d'accueil (structure ou cabinet libéral)
- Signature de l'étudiant stagiaire.

Une partie des renseignements portés sur ce document sera saisie dans un fichier informatique dont la finalité est le suivi des étudiants stagiaires. En application de la loi n°78-17 du 06 Janvier 1978 relative à « l'informatique, aux fichiers et aux libertés » le droit d'accès et de rectification des données peut s'exercer auprès de l'administration.

- Répartition des stages :

La répartition des stages concerne les stages de la région Nord Pas de Calais qui ont été contactés par le Département Orthophonie et qui ont répondu favorablement. Ils sont classés dans un catalogue puis attribués par tirage au sort réalisé à partir des grilles de choix des étudiants.

Les étudiants souhaitant faire leurs stages dans leur région d'origine (hors Nord-Pas de Calais) doivent démarcher eux-mêmes leurs terrains de stage et informer l'administration du résultat de leurs recherches.

Le catalogue des stages du Nord-Pas-de-Calais est réactualisé en fonction des informations fournies par les maîtres de stage. Le sérieux des étudiants et le respect des règles d'attribution des stages garantissent la pérennité de ce catalogue, indispensable à l'organisation et l'attribution des stages. Il est formellement interdit de prendre contact avec les maîtres de stage du Nord Pas de Calais avant la parution du catalogue des stages. Le stage concerné serait alors considéré comme un stage supplémentaire non validant.

- Agréments des maîtres de stage :

Pour encadrer un stagiaire, le maître de stage doit exercer son activité professionnelle depuis trois ans au moins et être agréé par une commission d'agrément présidée par le directeur de l'établissement dont relève l'étudiant, le responsable de la formation pratique et un représentant syndical.

Le dossier de candidature est à retirer au département d'orthophonie de Lille, ou à demander par mail à emilie.cochie@univ-lille2.fr ou par courrier.

La commission se réunit deux fois dans l'année et prononce un avis qui sera ensuite transmis par courrier à l'orthophoniste.

- Livret de stage :

Les objectifs et évaluations sont identifiés, pour chaque année, dans un livret de stage remis à l'étudiant à destination de ses maîtres de stage. Il suit l'étudiant tout au long de son parcours et permet d'avoir une vue d'ensemble des stages effectués par l'étudiant et de son évolution. Les évaluations doivent être remplies directement dans le livret et signées par le maître de stage et le stagiaire.

- Validation :

La validation est prononcée par le jury de délibération au vu du carnet de stage complété par le maître de stage. Les évaluations doivent être complétées, signées et tamponnées par le maître de stage et visées par le département orthophonie pour être validées.

Pour valider son stage l'étudiant devra avoir effectué la totalité des ½ journées de stage

Les modalités de validation spécifiques sont précisées dans les chapitres correspondants aux différentes UE.

Si un stage n'est pas validé, le responsable de la formation pratique rencontre l'étudiant et l'accompagne dans une démarche de progression. Il établit avec lui les objectifs du stage de rattrapage qui lui sera attribué.

- Absence

En première et deuxième année, en raison de la durée des stages (une semaine), les absences doivent être justifiées par un certificat médical et rattrapées en concertation avec le maître de stage.

A partir de la troisième année, les absences non justifiées doivent être rattrapées en concertation avec le maître de stage. Les absences justifiées par un certificat médical ne sont pas à rattraper cependant pour valider ses stages l'étudiant devra avoir effectué au moins les 2/3 des ½ journées demandées.

En cas d'absence du maître de stage, l'étudiant pourra compenser les ½ journées non effectuées sur un autre terrain de stage s'il n'est pas possible de les rattraper.

- Doublement :

L'étudiant qui double repasse l'UE pratique du semestre non validé.

II UE 6.1 : Stage découverte en milieu scolaire : SEMESTRE 2

▪ Modalités :

- Quatre semaines de stages réparties sur les semestres 1 et 2 de l'année universitaire.
- 30 ½ journées à effectuer sur les 4 semaines de stage.
- Un ou deux stagiaires par classe avec le maître de stage.
- Travail d'observation effectué par l'étudiant(e), à partir des thèmes proposés par les enseignants du Département Orthophonie.

▪ Objectifs :

- Amorcer le développement de savoir-être nécessaires pour l'exercice clinique de l'orthophonie.
- Découvrir le fonctionnement des établissements scolaires.
- Etablir un premier contact avec les enseignants et le groupe classe.
- Observer la socialisation de l'enfant et ses premiers apprentissages.

▪ Contenu:

- Présence au sein de classes.
- Participation aux activités avec animation de certains ateliers sous supervision directe.
- Consultation des ressources et du matériel pédagogique, des productions des enfants
- Présence aux réunions des équipes de suivi pédagogique.
- Observation active du jeune enfant en interaction avec ses pairs et avec l'enseignant.

▪ Evaluation des stages :

- Une évaluation transversale avec les UE en pré requis peut être demandée sous forme de rapport de stage.
 - UE 1.2.1 Psychologie générale et psychologie du développement
 - UE 1.3.1 Sciences de l'éducation

- Recueil des productions orales et/ou écrites qui constitueront un support de travail dans d'autres UE.

- L'étudiant devra à l'issue de chaque stage faire valider son livret de stage dans les conditions citées à l'alinéa 6 point I du guide de la formation pratique de l'étudiant en orthophonie.

▪ Validation :

L'étudiant devra avoir fait valider les 4 périodes de stage pour valider l'UE 6.1 et aura effectué le nombre de ½ journées demandé. Il devra avoir obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 pour chaque stage et avoir rendu son rapport de stage à l'enseignant concerné à l'issue de ceux-ci.

III UE 6.2 : Stage découverte 2 : personnes âgées, petite enfance, structures d'accueil SEMESTRE 3

▪ Modalités :

- Trois semaines de stages réparties sur le semestre 1 de la 2^{ème} année d'orthophonie.
- 30 ½ journées ou 120 H à répartir entre une structure accueillant des personnes âgées et une structure accueillant des enfants en bas âge sur une période de 3 semaines.
- Le stage peut être encadré par un professionnel autre qu'un orthophoniste.
- Travail d'observation effectué par l'étudiant(e).

▪ Objectifs :

- Acquérir des connaissances sur le fonctionnement et l'organisation des établissements.
- Prendre conscience de sa place de tiers.
- Acquérir des savoir-être avec les populations concernées et les professionnels.
- Elaborer des liens entre connaissances académiques et la réalité de terrain.
- Se mettre dans une dynamique de savoir en approfondissant ses connaissances au travers de lectures et informations complémentaires.

▪ Contenu:

- Présence au sein de la structure.
- Participation aux activités avec animation de certains ateliers sous supervision directe.
- Prise d'information concernant les activités proposées, le déroulement d'une journée et d'une semaine.
- Présence aux réunions des équipes.
- Observation active du sujet en interaction avec ses pairs et avec le personnel.
- En lien avec des TD pré et post- stage, l'étudiant effectuera sur place des activités de recueil d'observations.

▪ Evaluation des stages :

- L'attitude de l'étudiant sera évaluée par son accompagnant professionnel de la structure.

▪ Validation :

L'étudiant devra avoir effectué 30 demies- journées de stage pour valider l'UE 6.2. Les évaluations devront être visées, signées et tamponnées par le terrain de stage. Le département d'Orthophonie prononce la validation de l'UE.

IV UE 6.3 : Stage découverte 3 : Milieux d'exercice en libéral et en structure de soin.

▪ Modalités :

- Trois semaines de stages réparties sur le semestre 4 sur une période définie par le calendrier universitaire à réaliser sur 3 terrains de stage différents : cabinet libéral ou structure.
- 10 ½ journées à effectuer par terrain de stage.
- La posture de l'étudiant stagiaire est celle de l'observation active et du questionnement

▪ Objectifs : On attend de l'étudiant une réflexion clinique et une observation attentive.

1. INTEGRATION DANS LE MILIEU

- Savoir être : Contacter le maître de stage dans les délais. Attitude, présentation des documents (livret, guide des stages).
- Entrer en relation harmonieuse avec le maître de stage et/ou l'équipe professionnelle (prise de contact et présentation).
- Respecter les valeurs et les règles du lieu de stage (ponctualité, tenue vestimentaire...).
- Respecter les règles déontologiques de la profession (secret médical).

2. COMMUNICATION ET RELATION D'AIDE

- Se présenter, être courtois avec les patients et/ou leur famille.
- Se positionner comme observateur neutre (attitude attentive et discrète).
- S'adapter à la pathologie du patient dans l'échange.

3. DEMARCHE CLINIQUE PAR L'OBSERVATION ACTIVE

3.1. Démarches d'évaluation : Observer la préparation de la séance (préparation des lieux, du matériel...)

- Situer l'indication du bilan.
- Identifier les sources d'informations du bilan (famille, dossier, autres professionnels ou autres documents).
- Identifier la demande et les aspects à évaluer.
- Observer les outils utilisés.
- Comprendre la démarche d'évaluation : identifier la structure du bilan, sa progression et sa logique.
- Recueillir des informations comportementales ou linguistiques (corpus) et les analyser.

3.2. Démarches thérapeutiques :

- Identifier le plan de traitement en essayant de hiérarchiser les sphères d'intervention par ordre d'importance.
- Identifier la structure d'une séance.
- Identifier les techniques de rééducation.
- Observer les résultats dans leurs aspects quantitatifs et qualitatifs.
- Recueillir des informations comportementales ou linguistiques (corpus) et les analyser.

4. AUTONOMIE DU STAGIAIRE

- Connaître ses capacités et ses limites en tant qu'étudiant en 2ème année d'orthophonie pour ce qui est de la démarche clinique et de la relation d'aide et de communication.
- Avoir une démarche d'auto-évaluation et de recherche (savoir poser des questions, chercher l'information dans les cours, des ouvrages ou des articles scientifiques...).
- Savoir cibler, avec le maître de stage, des objectifs précis en fonction des connaissances théoriques du moment.
 - Respecter les échéances pour la remise des documents écrits demandés par le maître de stage.

5. MAITRISE DE LA LANGUE

- S'adapter à l'interlocuteur tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Identifier les savoirs-dire et savoirs-écrire professionnels dans différentes situations.
- Maîtriser la langue dans les écrits (ex. : rapports de stage).

- Evaluation des stages :

- Production d'un rapport de stage : Documents écrits obligatoires à rendre aux maîtres de stage : **présentation d'un cas clinique :**

- ✓ Le rapport doit constituer une synthèse et non compilation de documents relatifs au patient. Il comptera 3 à 5 pages. Les étudiants sont invités à rédiger une observation clinique à partir d'un cas observé en cours de stage (à convenir avec le maître de stage dès le début du stage)

- Une grille d'évaluation à compléter dans le livret de stage, l'évaluation doit être remplie, signée et tamponnée par le maître de stage et visée par le département d'orthophonie pour être validée.

- Validation :

- Note supérieure ou égale à 10/20.

- Note supérieure ou égale à 2/5 dans au moins 3 des 5 domaines évalués.

- La validation définitive est prononcée par le jury de délibération en tenant compte des évaluations du maître de stage.

V UE 6.4 : Stage d'observation auprès d'orthophoniste

▪ Modalités :

- Quatre semaines de stages à effectuer sur une période définie par le calendrier universitaire à réaliser sur 3 terrains de stage différents : cabinet libéral ou structure.
- 40 ½ journées à répartir équitablement entre 3 terrains de stage, l'étudiant devra se rendre sur les 3 terrains chaque semaine, conserver les mêmes ½ journées
- Il devra rendre une fiche de renseignements des stages (disponible sur l'ENT) au plus tard la première semaine de la période de stage.

▪ Objectifs :

1. INTEGRATION DANS LE MILIEU

- Savoir être : Contacter le maître de stage dans les délais. Attitude, présentation des documents (livret, guide des stages).
- Entrer en relation harmonieuse avec le maître de stage et/ou l'équipe professionnelle (prise de contact et présentation).
- Respecter les valeurs et les règles du lieu de stage (ponctualité, tenue vestimentaire, politesse...).
- Respecter les règles déontologiques de la profession (secret médical)/

2. COMMUNICATION ET RELATION D'AIDE

- Se présenter, être courtois avec les patients et/ou leur famille.
- Se positionner comme observateur neutre (attitude attentive et discrète).
- S'adapter au type de patient dans l'échange.

3. DEMARCHE CLINIQUE PAR L'OBSERVATION ACTIVE

3.1. Démarches d'évaluation : Observer la préparation de la séance (préparation des lieux, du matériel...)

- Situer l'indication du bilan.
- Identifier les sources d'informations du bilan (famille, dossier, autres professionnels ou autres documents).
- Identifier la demande et les aspects à évaluer.
- Observer les outils utilisés.
- Comprendre la démarche d'évaluation : identifier la structure du bilan, sa progression et sa logique.
- Recueillir des informations comportementales ou linguistiques (corpus) et les analyser.
- Démarches thérapeutiques.
- Identifier le plan de traitement en essayant de hiérarchiser les sphères d'intervention par ordre d'importance.
- Identifier la structure d'une séance.
- Identifier les techniques d'intervention.
- Observer les résultats dans leurs aspects quantitatifs et qualitatifs.
- Recueillir des informations comportementales ou linguistiques (corpus) et les analyser.

4. AUTONOMIE DU STAGIAIRE

- Connaître ses capacités et ses limites en tant qu'étudiant en 3ème année d'orthophonie pour ce qui est de la démarche clinique et de la relation d'aide et de communication.
- Avoir une démarche d'auto-évaluation et de recherche (savoir poser des questions, chercher l'information dans les cours ou les ouvrages...).
- Savoir cibler, avec le maître de stage, des objectifs précis en fonction des connaissances théoriques du moment.
- Respecter les échéances pour la remise des documents écrits demandés par le maître de stage et/ou l'Institut d'Orthophonie.
- Avoir un comportement adapté.

5. MAITRISE DE LA LANGUE

- S'adapter à l'interlocuteur tant à l'oral qu'à l'écrit
- Identifier les savoirs-dire et savoirs-écrire professionnels dans différentes situations
- Maîtriser la langue dans les écrits (ex. : rapports de stage)

- Evaluation des stages :

- Production d'un rapport de stage : Documents écrits obligatoires à rendre aux maîtres de stage : **présentation écrite d'une séance**. Un rapport de stage devra être rédigé pour chaque terrain de stage.
- Une grille d'évaluation à compléter dans le livret de stage. L'évaluation doit être remplie, signée et tamponnée par le maître de stage et visée par le département d'orthophonie pour être validée.

- Validation :

- Note supérieure ou égale à 10/20.
- Note supérieure ou égale à 2/5 dans au moins 3 des 5 domaines évalués.
- La validation définitive est prononcée par le jury de délibération en tenant compte des évaluations du maître de stage.

VI UE 6.5 Stage clinique 1

▪ Modalités :

- Les terrains de stage de l'UE 6.4 sont conservés.
- Cinq semaines de stages à effectuer sur une période définie par le calendrier universitaire à réaliser sur 3 terrains de stage différents : cabinet libéral ou structure.
- 50 ½ journées à répartir équitablement entre 3 terrains de stage, l'étudiant devra se rendre sur les 3 terrains chaque semaine, conserver les mêmes ½ journées

▪ Objectifs :

1. INTEGRATION DANS LE MILIEU

- Savoir être : Contacter le maître de stage dans les délais. Attitude, présentation des documents (livret, guide des stages).
- Entrer en relation harmonieuse avec le maître de stage et/ou l'équipe professionnelle (prise de contact et présentation).
- Respecter les valeurs et les règles du lieu de stage (ponctualité, tenue vestimentaire, politesse...).
- Respecter les règles déontologiques de la profession (secret médical).

2. COMMUNICATION ET RELATION D'AIDE

- Se présenter, être courtois avec les patients et/ou leur famille.
- Se positionner comme observateur neutre (attitude attentive et discrète).
- S'adapter au type du patient dans l'échange.

3. DEMARCHE CLINIQUE PAR L'OBSERVATION ACTIVE

3.1. Démarches d'évaluation : Observer la préparation de la séance (préparation des lieux, du matériel...)

- Situer l'indication du bilan.
- Identifier les sources d'informations du bilan (famille, dossier, autres professionnels ou autres documents).
- Identifier la demande et les aspects à évaluer.
- Observer les outils utilisés.
- Comprendre la démarche d'évaluation : identifier la structure du bilan, sa progression et sa logique.
- Recueillir des informations comportementales ou linguistiques (corpus) et les analyser.
- Démarches thérapeutiques.
- Identifier le plan de traitement en essayant de hiérarchiser les sphères d'intervention par ordre d'importance.
- Identifier la structure d'une séance.
- Identifier les techniques d'intervention.
- Observer les résultats dans leurs aspects quantitatifs et qualitatifs.
- Recueillir des informations comportementales ou linguistiques (corpus) et les analyser.

4. AUTONOMIE DU STAGIAIRE

- Connaître ses capacités et ses limites en tant qu'étudiant en 3ème année d'orthophonie pour ce qui est de la démarche clinique et de la relation d'aide et de communication.
- Avoir une démarche d'auto-évaluation et de recherche (savoir poser des questions, chercher l'information dans les cours ou les ouvrages...).
- Savoir cibler, avec le maître de stage, des objectifs précis en fonction des connaissances théoriques du moment.
- Respecter les échéances pour la remise des documents écrits demandés par le maître de stage et/ou le département d'orthophonie.
- Avoir un comportement adapté.

6. MAITRISE DE LA LANGUE

- S'adapter à l'interlocuteur tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Identifier les savoirs-dire et savoirs-écrire professionnels dans différentes situations.
- Maîtriser la langue dans les écrits (ex. : rapports de stage).

▪ Evaluation des stages :

- Production d'un rapport de stage : Documents écrits obligatoires à rendre aux maîtres de stage : **présentation écrite d'une séance**. Un rapport de stage devra être rédigé pour chaque terrain de stage.
- Grille d'évaluation à compléter dans le livret de stage, l'évaluation doit être remplie, signée et tamponnée par le maître de stage et visée par le département d'orthophonie pour être validé.

▪ Validation :

- Note supérieure ou égale à 10/20
- Réalisation de la totalité des ½ journées, les absences doivent être justifiées par un certificat médical.
- Note supérieure ou égale à 2/5 dans au moins 3 des 5 domaines évalués.
- La validation définitive est prononcée par le jury de délibération en tenant compte des évaluations du maître de stage.